Image not found or type unknown

Dénoncer le contrat avec mon expert d'assuré suite à un incendie

Par **Berthe**, le **17/04/2009** à **15:29**

Bonjour,
Il y a 8 mois j'ai mandaté un expert d'assuré suite à un sinistre habitation (incendie). Un accompte lui a été versé, le reste du montant du règlement se fera au prorata de l'indemnité versé par mon assurance.
Aussi, depuis la signature de notre contrat l'expert d'assuré ne me donne aucune nouvelle. Je gère donc de front mon assurance, la société de sauvetage des meubles etc...
Aujourd'hui, je crains qu'une fois mon indemnité remboursée par mon assurance celui-ci me réclame des honiraires.
Dois-je dès à présent dénoncer le contrat? Si oui de quelle manière.
Merci d'avance de votre réponse

Bien cordialement,
Caroline

Par **marieinternaute**, le **14/01/2013** à **12:42**

Bonjour,
je suis journaliste et prépare un reportage sur les assurances. Nous cherchons à dénoncer certaines mauvaises pratiques d'experts d'assurés. Votre témoignage nous intéresse. Merci de me contacter à l'adresse suivante : marieinternaute@gmail.com. Plus d'infos en message privé.

Par **sauv**, le **13/10/2013** à **21:15**

L'assurance la matmut me doit une reparation de mon plombier de 600eur que faire contre cette assurances

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés